



## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

### LE MILLION D'UTILISATEURS DES TERRITOIRES FAUNIQES MÉRITE PLUS DE CONSIDÉRATION DANS LA RÉVISION DU RÉGIME FORESTIER

**Québec, 8 octobre 2008** – Les fédérations membres de la **Table nationale de la faune**, soit la *Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs*, la *Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ)*, la *Fédération québécoise des gestionnaires de zecs*, la *Fédération québécoise pour le saumon Atlantique* et la *Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec*, craignent que la révision du régime forestier ne se traduise par une recherche de diminution de coûts de la fibre à tout prix et par une diminution de la qualité de l'aménagement de nos forêts plutôt qu'à un réel projet d'avenir qui assurerait la durabilité de l'ensemble des ressources et usages de nos forêts.

En effet, le document de travail « *L'occupation du territoire et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* », publié par le gouvernement le 19 juin 2008, traite essentiellement de production de volume de bois et de diminution des coûts d'approvisionnement. Il y est aussi question de donner l'exclusivité d'une forte proportion des territoires publics les plus riches à la production intensive de bois. Selon M. Marc Plourde, président-directeur général de la FPQ, « nos organismes ne sont pas en désaccord avec des solutions pour venir en aide à l'industrie forestière, mais elles doivent tenir compte d'une vision d'ensemble plus globale, celle de la **gestion intégrée des ressources** ».

En aucun cas dans le document il n'est question de la vision du gouvernement pour les autres utilisations de la forêt, dont les activités fauniques et le récréotourisme. Pire encore, il n'y est aucunement question de l'importance économique et sociale des autres activités en milieu forestiers. Le gouvernement néglige ainsi l'un des principaux éléments à l'origine de la crise de confiance du public envers sa gestion des forêts.

De plus, aucun moyen financier pour assurer la mise en œuvre d'une réelle gestion intégrée adaptée au contexte des territoires fauniques n'y est prévu. « La façon de faire actuelle était déjà très déficiente en ce sens. Même le rapport Coulombe mentionnait que la gestion intégrée était plutôt l'exception que la règle », de préciser Marc Plourde, qui ajoute que « l'ensemble du

financement disponible semble plutôt orienté vers la production intensive de bois. On aurait pu proposer un Fonds d'investissements multi-ressources permettant aux régions de faire de véritables choix de développement ».

Le rapport Coulombe contient un message clair : **Voir la forêt comme un tout**. Il recommande que les territoires fauniques se voient accordés une protection particulière dans le but d'y assurer le respect des différents usages. Le gouvernement n'y a jamais donné suite. En décembre dernier, lors du Sommet sur les forêts, tous les participants ont convenu qu'il fallait parler de valeur plutôt que de volume, cette approche permettant de voir l'ensemble des retombées des multiples usages du territoire. À la lecture du document, ces messages ne semblent pas avoir été entendus. De plus, pour M. Plourde, « il est inconcevable que la proposition du ministère ne tienne pas compte de l'accord historique convenu lors de ce Sommet entre les industriels forestiers et les gestionnaires fauniques, soit **l'obligation de s'entendre avant de réaliser les travaux sur le terrain** ».

Les fédérations fauniques souhaitent donc que le gouvernement adopte, en concertation avec eux, une véritable vision de l'occupation du territoire public avant toute délégation de gestion. La mise en œuvre de celle-ci devrait s'inspirer des recommandations du rapport Coulombe et des divers consensus établis lors du Sommet sur la forêt.

Les représentants des fédérations membres de la Table nationale faune sont prêts à soutenir le gouvernement dans cette tâche et ainsi en faire un projet qui permettra l'adhésion de leurs membres et clients. « C'est dans ce sens que nous ferons des propositions concrètes et proactives lors de la présentation de nos mémoires respectifs en commission parlementaires », de préciser M. Plourde.

- 30 -

Source :

**Marc Plourde, Président-directeur général**  
Fédération des pourvoiries du Québec  
418-877-5191 #229  
[mplourde@fpq.com](mailto:mplourde@fpq.com)

**Jean-Claude d'Amours, directeur général**  
Zecs Québec  
418-527-0235  
[jean-claude.damours@fggz.qc.ca](mailto:jean-claude.damours@fggz.qc.ca)